

RAPPORT ANNUEL

ICI, ENSEMBLE

• COOPSCO
SAINTE-FOY

2022
2023



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chères membres, chers membres,

L'année 2022-2023 a été une année chargée, avec des défis qui ne sont pas nécessairement uniques à nous, mais qui ont tout de même été d'une importance non négligeable.

En effet, nous avons dû faire face au problème de l'heure, celui du manque de main-d'œuvre. Malgré tout, je profite de l'occasion pour remercier tous les membres de nos équipes, autant ceux et celles toujours en place que ceux et celles qui nous ont quitté au courant de cette dure année. Ce fut une occasion toute particulière d'observer le dévouement de tout notre personnel en place, autant au niveau de nos équipes de plancher que nos équipes de gestions, qui travaillaient d'arrache-pied afin d'assurer le service à nos membres malgré ces défis.

J'aimerais également souligner certains points forts de cette année. Tout d'abord, notre coopérative a été récipiendaire du prix « Meilleures pratiques environnementales » pour l'ensemble du réseau Coopsco.

Également, Dorianne Beaudoin, l'une de nos administratrices au sein du conseil, a pu participer à la mission pour l'éducation coopérative en Bolivie, où elle a eu l'occasion de partager ses connaissances en plus d'assister au développement du modèle coopératif avec des coopératives établies en collaboration avec le groupe Coopsco par le passé.

Pour revenir à notre coopérative, de façon plus large, il s'agit d'une année, comme je l'ai mentionné, où l'emphase était surtout de maintenir les services, objectif que j'estime avoir été atteint. J'aimerais d'ailleurs prendre le temps d'élaborer quant à l'atteinte de ces objectifs par nos différents comités :



Unsplash - Priscilla Du Preez



Comité exécutif :

Révision et discussion quant à la structure du nouveau contrat membre de la coopérative proposé par la fédération. Ce tout nouveau contrat membre ayant finalement été adopté lors de l'Assemblée générale de Coopsco en juin dernier.

Comité finance :

En plus des projets habituels, comme la révision des états financiers et du processus budgétaire, une réflexion a été amorcée quant à la progression de l'analyse sur les incitatifs pour les administrateurs et administratrices futurs dans le but d'encourager l'implication des membres.

Comité d'éducation coopérative :

Suivi du plan d'éducation coopérative mis en place.

Comité d'évaluation :

Évaluation de la direction générale et de l'atteinte de ses objectifs

Sur un plan plus personnel, je profite de l'occasion pour vous remercier de la confiance que vous m'avez accordé en me permettant d'occuper un poste au sein du conseil d'administration qui s'est finalement soldé par un poste de présidence. Il s'agit d'une occasion toute particulière pour moi d'en apprendre plus sur le modèle coopératif et sur la mission de la coopérative, tout en ayant le sentiment de redonner à notre communauté étudiante dans le cadre de mes fonctions. De plus, je remercie tous les membres du conseil d'administration ainsi que les membres de la direction, qui m'ont épaulé au cours de cette année. Il s'agissait pour moi d'une première expérience de gestion et, malgré l'ampleur de ce défi, l'expertise et l'expérience qui m'a été offerte par mes collègues m'ont permis de découvrir quelque chose qui me semblait hors de portée avant de faire le bond. Le modèle coopératif était pour moi un modèle méconnu, mais ô combien intéressant. Je suis reconnaissant de cette opportunité ; il s'agit déjà de ma dernière année au sein du collège et, par conséquent, de notre coopérative.

En vous remerciant encore une fois pour votre confiance,

Mickaël Godin-Deslauriers

Président

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est une autre année qui se termine sous une note positive pour votre coopérative. L'année 2022-2023 fut une année remplie de beaux projets et de développements des services dédiés à nos membres.

Nos membres

Au cours de la dernière année, l'équipe de la coopérative s'est dotée d'un Plan d'action quant à l'expérience-client. Ce dernier a été établi en réponse aux résultats recueillis lors d'un sondage effectué auprès des membres en mai 2022, et tient compte de nos deux grands secteurs, soit la Boutique et les Services alimentaires. Certaines actions ont vu le jour dès le début de l'année 2022-2023, tandis que d'autres actions seront accomplies au cours de l'année 2023-2024. L'entièreté du plan «Expérience-client» devrait donc aboutir au terme de la prochaine année.



Unsplash - Jonathan Borba

Le capital humain

Les ressources humaines étant un élément crucial dans la réalisation de nos actions visant à améliorer l'expérience-client, il devenait donc important de consolider nos efforts et de mettre en place des mécanismes de rétention et d'attraction de la main-d'œuvre. En ce sens, plusieurs chantiers ont vu le jour durant la dernière année :

- Aboutissement de la négociation des deux conventions collectives (Boutique et Services alimentaires) ayant mené à une révision complète des échelles salariales et à l'amélioration des conditions de travail de nos employées et employés ;
- Un Plan d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre a été proposé au conseil d'administration et les pratiques ont pu être adaptées à ce plan lors de nos plus récentes embauches ;
- Une réflexion a été amorcée quant à l'établissement d'un Plan de gestion des talents. C'est toutefois lors de la prochaine année que nous approfondirons celui-ci avec le soutien de l'équipe RH de notre fédération, qui nous aidera dans la définition de notre stratégie de gestion des talents ;



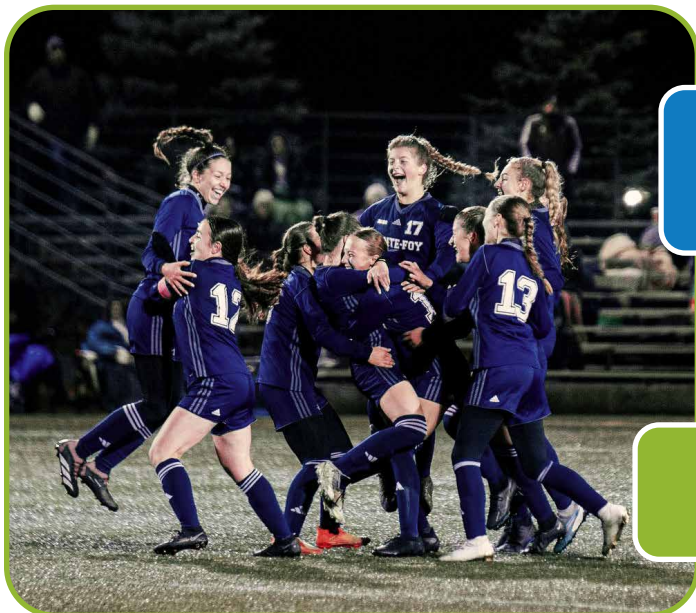
Les opérations

- Ayant appris de l'impact que peut avoir une pandémie (ou tout autre évènement empêchant l'équipe d'avoir accès à son matériel et à ses outils) dans la poursuite de nos opérations et dans l'offre de services à nos membres, un Plan de contingence et de continuité des opérations a été érigé. Toutefois, devant l'ampleur et l'importance d'un tel plan, la prochaine année sera fort occupée à recenser les tâches de chaque employée et employé, de même que la liste des essentiels pour chacune des sphères de la coopérative. Finaliser un tel plan est un travail de longue haleine et demandera la contribution de tous les intervenants et partenaires de la coopérative.

C'est donc dans un souci continu de bien répondre aux besoins de nos membres, que l'équipe de direction et le conseil d'administration verront à la mise en place de tous ces outils.

En 2023-2024, la coopérative a obtenu une subvention de Patrimoine canadien dans le cadre du Fonds du livre du Canada — Soutien aux librairies. Cette subvention a permis d'investir dans l'amélioration de notre système de vente en ligne. Ainsi, les outils technologiques, le système opérationnel et la logistique d'entreposage ont été revus et grandement bonifiés. Nous sommes d'ailleurs très reconnaissants envers Patrimoine canadien.

Le plan d'aménagement de l'opération rentrée à la Margelle a également été revu et les tâches des employées et des employés furent repensées et ce, afin d'assurer un service optimal, autant du côté de la Boutique que du côté de la Margelle, durant la rentrée scolaire. Le processus quant aux commandes en ligne ainsi que de l'expédition de celles-ci a été grandement amélioré, notamment par l'automatisation de tâches, le réaménagement des espaces, et l'amélioration du système de communication tant avec les étudiantes et les étudiants, qu'avec les professeures et professeurs. De plus, l'attribution par le collège d'un nouveau local d'entreposage a permis de mieux structurer nos espaces en tenant compte des différentes opérations ponctuelles et continues.



Notre milieu de vie...

Cette dernière année, votre coopérative souhaitait faire une différence dans la vie de sa communauté étudiante, particulièrement auprès de ceux et celles qui vivent une période de précarité financière qui pourrait entraver leur parcours académique.

Ainsi, nous ne pouvons passer sous silence notre belle collaboration avec la Fondation du Cégep de Sainte-Foy. La Fondation joue un rôle actif au sein de la communauté de notre Cégep et grâce à ses partenaires, dont Coopsco Sainte-Foy fait partie, elle déploie notamment des programmes de bourses d'études et offre un soutien financier en appui à différents projets. Elle contribue à renforcer la persévérance scolaire des étudiants et des étudiantes, à stimuler leur créativité et leurs innovations, en plus de favoriser leur épanouissement personnel et leur développement global en tant qu'individus. C'est donc en appui à toutes ces initiatives, que votre coopérative est fière d'avoir contribué à cette campagne annuelle de financement de la Fondation.

Entre autres projet de vie associative, Coopsco Sainte-Foy est également fière d'avoir pu contribuer à la mise sur pied d'un Frigo Communautaire, en partenariat avec l'Association Étudiante. Ce Frigo Communautaire a été garni plus d'une fois durant l'année par les services alimentaires de Coopsco Sainte-Foy, permettant ainsi à des étudiantes et des étudiants en situation de précarité financière, de se procurer gratuitement de la nourriture.

En fin d'année 2022-2023, une entente a été conclue entre la coopérative et le Cégep de Sainte-Foy quant à la contribution de la coopérative dans le rayonnement des équipes sportives du Cégep. Nous sommes très choyées et choyés d'avoir des équipes sportives qui performant et font briller le Cégep à l'échelle provinciale, voire à l'échelle canadienne. En s'affiliant avec les Dynamiques, la coopérative contribue désormais financièrement aux différents programmes sportifs en leur remettant un pourcentage de ses ventes sur les vêtements et accessoires à leur effigie. Le nombre grandissant de produits offerts arborant le logo des équipes sportives du collège, contribue à augmenter la visibilité des Dynamiques et par le fait même, du Cégep de Sainte-Foy.

Étant une coopérative dont une majorité de membres sont des étudiantes et des étudiants du Cégep de Sainte-Foy, il va de soi, que la coopérative se démarque en étant un partenaire important et qu'elle contribue au développement et à la persévérance scolaire de tous et toutes. Ainsi, lors de chaque rentrée scolaire et tout au long des sessions, nous employons des étudiantes et des étudiants du collège. Nous leur permettons ainsi de jumeler le travail à leur vie étudiante en adaptant leurs horaires de travail de manière à prioriser leurs parcours académiques. Chaque membre de notre équipe régulière a à cœur leur réussite, et se fait un devoir de les encourager et de les motiver lors de périodes plus intenses et difficiles.



Adobe Stock: Flamingo Images



Le conseil d'administration

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration, qui s'impliquent bénévolement dans chaque comité et dans les activités d'éducation coopérative. Ils et elles ont été présents présentes et ont su me donner leur appui dans les différents dossiers. Ce sont des gens dévoués et passionnés comme eux qui font une différence dans une organisation comme la nôtre. Leur proximité avec le milieu, la clientèle et les services que nous offrons, sont des outils plus qu'essentiels à la poursuite de notre mission. Je remercie de leur passage ceux et celles qui nous quitteront et leur souhaite une belle continuité dans leur parcours académique et professionnel. Une autre belle année de projets et de développement nous attend en 2023-2024 et je suis confiante que le futur conseil d'administration saura démontrer l'intérêt et le soutien nécessaire.

Conclusion

En terminant, je me dois de souligner l'apport incommensurable de tous les membres de mon équipe de gestion. Ils ne comptent pas les heures, multiplient les implications dans les différents dossiers et savent rallier l'ensemble de notre équipe à nous suivre dans des projets parfois un peu fous, mais qui, au final, sont innovateurs et font qu'encore aujourd'hui, après plus de 53 ans d'existence, la coopérative du Cégep de Sainte-Foy répond encore et toujours à sa mission première.

Merci également à tous les employées et les employés de nos deux grands secteurs, de votre contribution, de votre dévouement et surtout de votre loyauté. Vous avez à cœur le succès de la coopérative, tout comme le service que nous offrons à nos membres. Ce sont des gens comme vous qui font le succès d'une entreprise et nous sommes plus que choyés que vous fassiez parti de notre équipe.

Finalement, merci à vous les membres, de renouveler votre confiance envers nous d'année en année et de contribuer au développement de votre coopérative.

Coopérativement vôtre,

Louise Déraspe
Directrice Générale

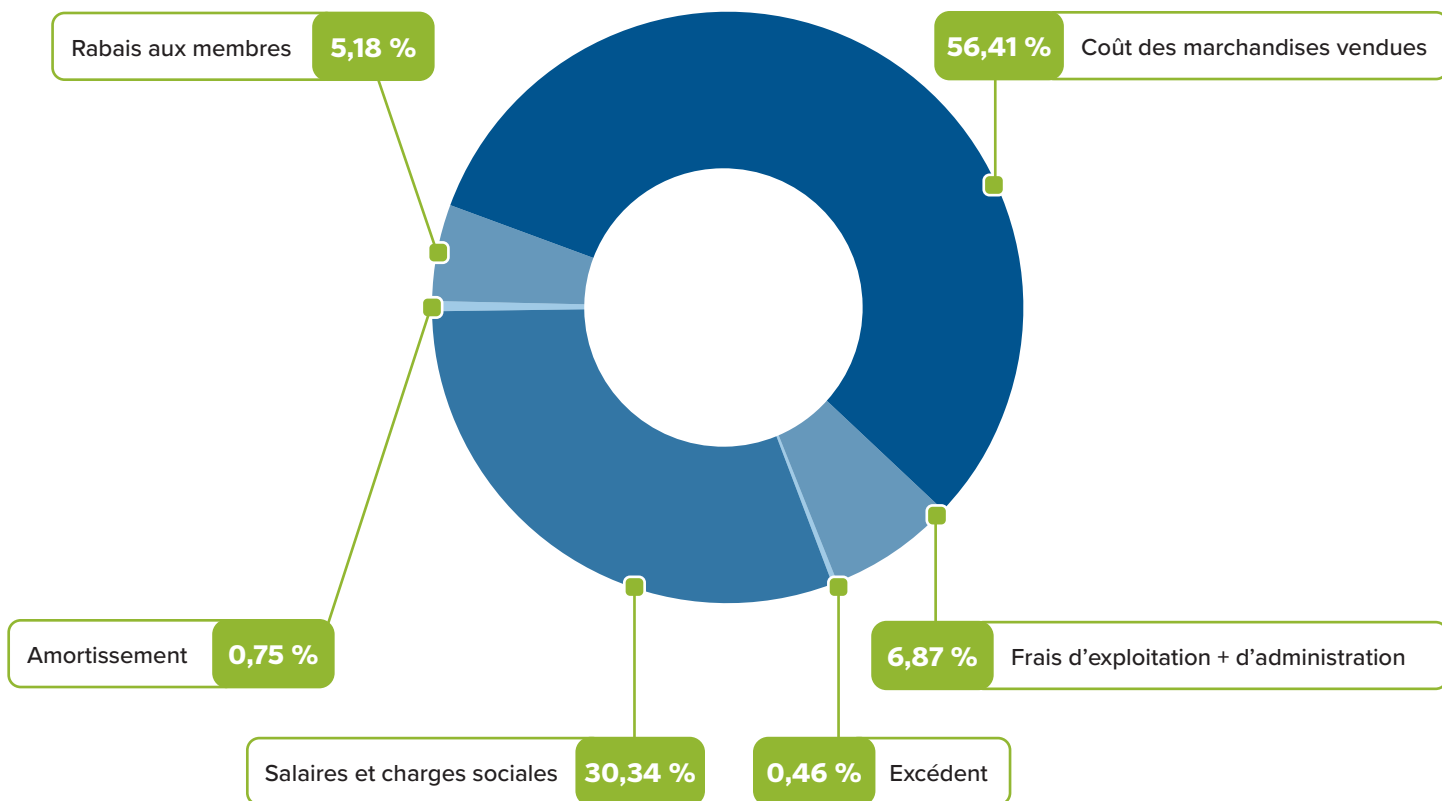
ÉTATS DES RÉSULTATS

COOPSCO SAINTE-FOY

Au 31 mai	2023	2022	2021	2020
Ventes	5 165 451 \$	4 221 631 \$	2 322 349 \$	4 347 153 \$
Coût des marchandises vendues	2 913 685 \$	2 395 532 \$	1 608 330 \$	2 544 100 \$
Trop-perçu brut	2 251 766 \$	1 826 099 \$	714 019 \$	1 803 053 \$
Marge bénéficiaire brute	43,59 %	43,26 %	30,75 %	41,48 %
Frais d'exploitation	1 960 762 \$	1 489 285 \$	667 020 \$	1 629 473 \$
Frais d'exploitation/ventes	37,96 %	35,28 %	28,72 %	37,48 %
Trop-perçu avant rabais, dons et commandites	291 204 \$	336 814 \$	46 999 \$	173 580 \$
Rabais aux membres, dons et commandites	(267 554) \$	(219 400) \$	(61 840) \$	(145 811) \$
Trop-perçu avant impôts futurs	23 650 \$	117 414 \$	(14 841) \$	27 769 \$
Impôts futurs (ajustement)	– \$	– \$	– \$	– \$
Trop-perçu/déficit de l'exercice	23 650 \$ 0,46 %	117 414 \$ 2,78 %	(14 841) \$ -0,64 %	27 769 \$ 0,64 %

ÉVOLUTION FINANCIÈRE

- 0,75 % Amortissement
- 5,18 % Rabais aux membres
- 56,41 % Coût des marchandises vendues
- 6,87 % Frais d'exploitation + d'administration
- 30,34 % Salaires et charges sociales
- 0,46 % Excédent



BILAN COOPÉRATIF ET SOCIAL

En 1971, Coopsco Sainte-Foy est issue de la volonté de la communauté collégiale de se doter d'une entreprise à son image et de proposer des services qui répondent concrètement aux besoins du milieu. La coopérative se donne alors comme mission la responsabilité d'assurer un développement économique, social, culturel et durable pour sa communauté.

«Par son action, son rayonnement et sa créativité Coopsco Sainte-Foy, procure à ses membres des biens et des services adaptés à leurs besoins et à un coût optimum pour leur mieux-être économique et social, en plus de promouvoir l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective.»

Notre mission et nos valeurs orientent nos actions auprès de notre communauté. Ainsi, nous sommes fiers de présenter à nos membres, notre bilan coopératif et social pour l'année 2022-2023.

Être membre de la coopérative permet d'économiser intelligemment et de bénéficier de prix réduits à l'achat. Cette année, plus de **267 000 \$** ont été remis à nos membres en rabais sur leurs achats.

Notre milieu

Coopsco Sainte-Foy contribue au développement des personnes et du milieu dans lequel elle évolue :

- Au cours de la dernière année, près de **125 000,00 \$** ont été versés en **salaire à des étudiantes et des étudiants** de notre communauté
- Ces mêmes étudiantes et étudiants ont pu bénéficier d'un **rabais substantiel** sur l'achat de **leurs volumes scolaires** pour une valeur totale de **800 \$**
- **5 600,00 \$** ont été remis **en nourriture** dans le **Frigo Communautaire** et à des étudiantes et des étudiants étant dans une situation de précarité financière
- Lors de la **Campagne Centraide**, en plus de solliciter notre clientèle à tous nos points de vente, nous avons offert gracieusement une soupe durant deux midis, ce qui a permis de contribuer pour un montant supplémentaire de près de **325,00 \$**
- Implication dans divers comités, évènements et activités académiques du collège :
 - Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)
 - Comité pour un Campus cultivé
 - Portes ouvertes du Cégep de Sainte-Foy
 - Tournée des classes pour approfondir les connaissances et promouvoir la coopération
 - Partenariat avec certains programmes quant à la participation de leurs étudiantes et de leurs étudiants à notre Assemblée générale annuelle



Supporter notre fondation

Depuis plus de trente ans, la Fondation du Cégep joue un rôle actif dans les efforts déployés par le Cégep de Sainte-Foy pour promouvoir la réussite et la diplomation de ses étudiantes et étudiants. Coopsco Sainte-Foy est fière d'avoir contribué à la réalisation de la mission de la Fondation.

COOPSCO BUVONS DU CAFÉ POUR LA BONNE CAUSE !
SAINTE-FOY

Du 14 au 18 novembre, 0,50\$ par café vendu sera remis à la Campagne annuelle 2022 de la Fondation du Cégep de Sainte-Foy.

Doublez ce montant par un don lors de votre passage à la caisse.



1200 \$ avec la vente de café au profit de la Fondation

Coopsco s'engage et vous ?

La Fondation du Cégep de Sainte-Foy



600 \$ en remise de bourses lors de la Cérémonie de fin d'étude

Cégep de Sainte-Foy

Au profit de La Fondation du Cégep de Sainte-Foy

SOIRÉE BÉNÉFICE

RIDEAU ROUGE

Présente L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC ACCOMPAGNÉ DE CHRISTOPHER HALL

18 MARS 2020 / SALLE ALBERT-ROUSSEAU
 COCKTAIL DÈS 17 H 30 / SPECTACLE À 20 H

Billets d'admission générale et étudiants en vente sur le site Web de la Salle Albert-Rousseau
 Billets VIP en vente sur www.soireerideaurouge.com

Présentée par : **SSQ** assurance



5 000 \$ lors de la soirée « Rideau Rouge » via les services traiteurs de Coopsco Sainte-Foy - L'expérience service traiteur



Félix Marcaurrelle, auteur de :
Une agonie presque parfaite

Supporter nos auteurs (es)

Nous avons organisé des séances de dédicace avec plusieurs auteurs et auteures faisant partie de notre communauté. Cela nous tient particulièrement à cœur d'encourager et de valoriser leur travail.

Dans une triple séance de dédicace, nous avons eu le bonheur de recevoir 3 auteur(e)s dont deux professeurs et une étudiante du Cégep.

- Steve Laflamme, professeur en littérature au Cégep de Sainte-Foy, est venu nous présenter son plus récent roman : *Si noires tes envies*
- Coralie Blanchette, étudiante en SPU au Cégep de Sainte-Foy, est venue nous présenter son roman : *Vivre sans toi*
- Frédéric Parrot, professeur en Chimie au Cégep de Sainte-Foy, venait nous présenter son plus récent roman : *Deux jambes qui pendent comme un onze*



Steve Laflamme

Coralie Blanchette

Frédéric Parrot



Finalement, nous avons eu le bonheur de recevoir Geneviève Boudreau, professeure en Littérature au Cégep de Sainte-Foy, qui est venue nous présenter plusieurs de ces œuvres, dont sa plus récente publication *Votre arrêt n'est pas desservi*. Nous avons aussi accueilli Sylvain Lavertue, ancien professeur en Techniques d'éducation spécialisée au Cégep de Sainte-Foy, qui présentait son jeu *mostkala*.





SEMAINE DE LA COOPÉRATION

Du **16 au 22 octobre 2022** avait lieu la semaine de la coopération. Pour souligner l'évènement, la coopérative avait garnie sa roue de fortune de belles surprises afin de faire découvrir la coopération à toute la communauté.

De nombreux prix furent remis lors de cette évènement, mais surtout, les participantes et les participants, ont pu en apprendre davantage sur le mouvement coopératif et sur Coopsco Sainte-Foy.

Chaque année, la Semaine de la coopération souligne l'apport des coopératives et des mutuelles et vise à mettre en valeur les avantages de la coopération et de la mutualité, en plus de faire découvrir des entreprises qui contribuent activement au développement des collectivités.



SEMAINE DE LA RELÈVE COOPÉRATIVE

Du 12 au 18 février 2023 avait lieu la semaine de la relève coopérative. Dans le cadre de cette semaine, la coopérative organisait une activité sous la forme de jeu ayant pour but de faire connaître les différentes façons de s'impliquer et de faire une différence coopérative dans son environnement. De nombreux prix furent remis à nos membres durant cette activité.

Chaque année, cette semaine de la relève a pour but de sensibiliser la jeunesse québécoise aux innombrables avantages individuels et collectifs résultant de leur implication dans un projet coopératif, qu'il soit pédagogique ou ancré dans le mouvement coopératif et mutualiste. Ainsi, que ce soit en tant que consommateur(trice), membre, administrateur(trice), fondateur(trice) ou ambassadeur(trice), la possibilité de faire une différence positive dans son milieu en s'engageant auprès d'entreprises coopératives est à la portée de tous et de toutes.

En 2022-2023, plusieurs activités et concours ont été réalisées afin de dynamiser l'expérience de nos membres.

- Tirage d'une bourse lors de notre Assemblée générale annuelle
- Concours de Noël
- Concours de la rentrée
- Semaine de l'environnement
- Journée de la terre
- Chasse aux cocos
- Etc.



ENGAGEMENT AU NIVEAU INTERNATIONAL

Chaque année, notre Fédération offre à des administrateurs étudiants et à des administratrices étudiantes du réseau COOPSCO, l'opportunité d'approfondir leurs connaissances sur le modèle coopératif et l'économie sociale à l'étranger. Malheureusement, vu la situation liée à la pandémie de COVID-19, la Mission n'avait pas pu avoir lieu en 2022.

PARTENARIAT : COOPSCO ET SOCODEVI

Avec l'engagement de ses institutions membres, et par la mise en valeur de la formule coopérative, mutualiste ou d'autres formes associatives, SOCODEVI contribue au développement durable des pays où elle intervient, avec pour objectif que les populations se prennent en main.

En mai 2023, Coopsco Sainte-Foy a contribué à cette mission en finançant la participation de l'une de ses administratrice, Dorianne Beaudoin, qui a eu le bonheur de faire partie de la cohorte 2023 de la Mission en Bolivie.



Unsplash : Sandie Clarke

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Votre coopérative a été particulièrement active en matière de développement durable en 2022-2023, en poursuivant l'avancement du Plan d'action mis en place en 2021. Ce plan d'action ambitieux touche à différents volets :

- Opérations
- Certifications
- Transport actif et collectif
- Approvisionnement
- Matières résiduelles
- Espaces verts
- Communication

Chacun de ces volets tient compte d'objectifs de sensibilisation, d'information, de soutien et d'amélioration.

L'équipe de gestion a donc poursuivi les visées de ce plan notamment avec le **retrait des sacs de plastique à usage unique**, dès le début de l'année scolaire 2022-2023.

De plus, Coopsco Sainte-Foy est certifiée pour :



Cette certification atteste que le Cégep de Sainte-Foy et Coopsco Sainte-Foy, valorisent les aliments québécois dans l'élaboration de son menu en offrant des plats majoritairement composés d'ingrédients de provenance québécoise.



Depuis plusieurs années déjà, Coopsco Sainte-Foy a été certifiée LEAF niveau II

Ce deuxième niveau de certification reconnaît les efforts déployés en matière de développement durable par les acteurs de l'industrie de restauration et de services alimentaires. Pour obtenir une certification LEAF, qui comporte 3 niveaux, un service alimentaire doit satisfaire à 10 critères de durabilité environnementale, allant de la consommation énergétique à l'approvisionnement des aliments, en passant par la consommation d'eau, la gestion des matières résiduelles, les fournitures ou encore l'aménagement des lieux.



Reconnaissance de notre milieu

C'est lors du Gala Coopsco en juin dernier, que Coopsco Sainte-Foy s'est vu décerner le prix de coopérative ayant les meilleures pratiques environnementales pour l'ensemble du réseau.

Ce prix vise à reconnaître les efforts déployés par une coopérative membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (COOPSCO) à réduire son empreinte écologique, et à faire du volet environnemental une priorité dans ces actions ainsi que dans le développement de son offre de service à la clientèle, faisant ainsi rayonner le mouvement coopératif dans les institutions scolaires du Québec.

Cette reconnaissance est partagée avec toute notre équipe qui adhère à nos valeurs et font de nos actions un succès, tant auprès de notre clientèle qu'auprès de nos fournisseurs et de nos partenaires.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

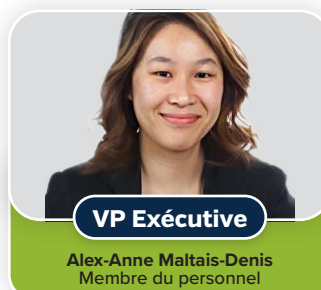
Le conseil d'administration est formé
de 10 membres au total, réparti comme suit :

6 Sièges réservés à des étudiants et étudiantes

3 Sièges réservés à des membres du personnel
et de la direction du Cégep

1 Siègne réservé à l'externe

Un conseil majoritairement étudiant oriente donc les axes de notre coopérative et veille au respect de notre mission et de nos valeurs coopératives. Les membres du conseil sont recruté-e-s et élu-e-s lors de notre assemblée générale annuelle et les mandats de chacun et chacune sont d'une durée de deux ans. Les sièges sont à pourvoir en alternance.



LES COMITÉS EN 2022-2023



Comité finance

- Nicolas Labbé
- Mireille Drouin
- Jano Paradis



Comité d'éducation coopérative

- Laurence Bernard
- Dorianne Beaudoin



Comité d'évaluation

- Mickaël Godin-Deslauriers
- Myriam Arseneault
- Dorianne Beaudoin



Comité de développement durable

- Antoine Béchar
- Dorianne Beaudoin
- Laurence Bernard



Comité exécutif

- Mickaël Godin-Deslauriers
- Laurence Bernard
- Alex-Anne Maltais-Denis
- Nicolas Labbé

L'ÉQUIPE DE COOPSCO SAINTE-FOY

Devenir un employé ou une employée de Coopsco Sainte-Foy, c'est adhérer à des valeurs de coopération telles que l'entraide, la responsabilité, l'égalité et la solidarité. Ce sont sur ces valeurs que nous nous basons pour construire une équipe qui a à cœur de bien servir nos membres. Voici ceux et celles qui ont fait parti de cette équipe en 2022-2023 :

Dans nos services alimentaires :

Allard, Mariette
Blouin, Lisette
Blouin, Lucie
Bouchard, Annie
Boutet, Marie-Josée
Brousseau, Nancy
Daigle, France
Fiset, Claire
Fortin, Mickaël
Gauthier, France
Grenier, Sylvie
Henri, Josianne
Honoré, Sterline
Labrecque, Jennifer
Marais, François
Mathieu, Steve
Munger, Nadine
Nadeau-Bédard, Olivier
Noël, Jean-François
Patry, Philippe
Poliquin, Johanne
Renaud, Linda
Rioux, Germaine
Roy, Roxanne
Samuel, Doris
Tardif, Sonia
Trudelle, Stéphanie
Vallières, Isabelle

Étudiants ayant travaillé avec nous à la Boutique et durant les rentrées scolaires :

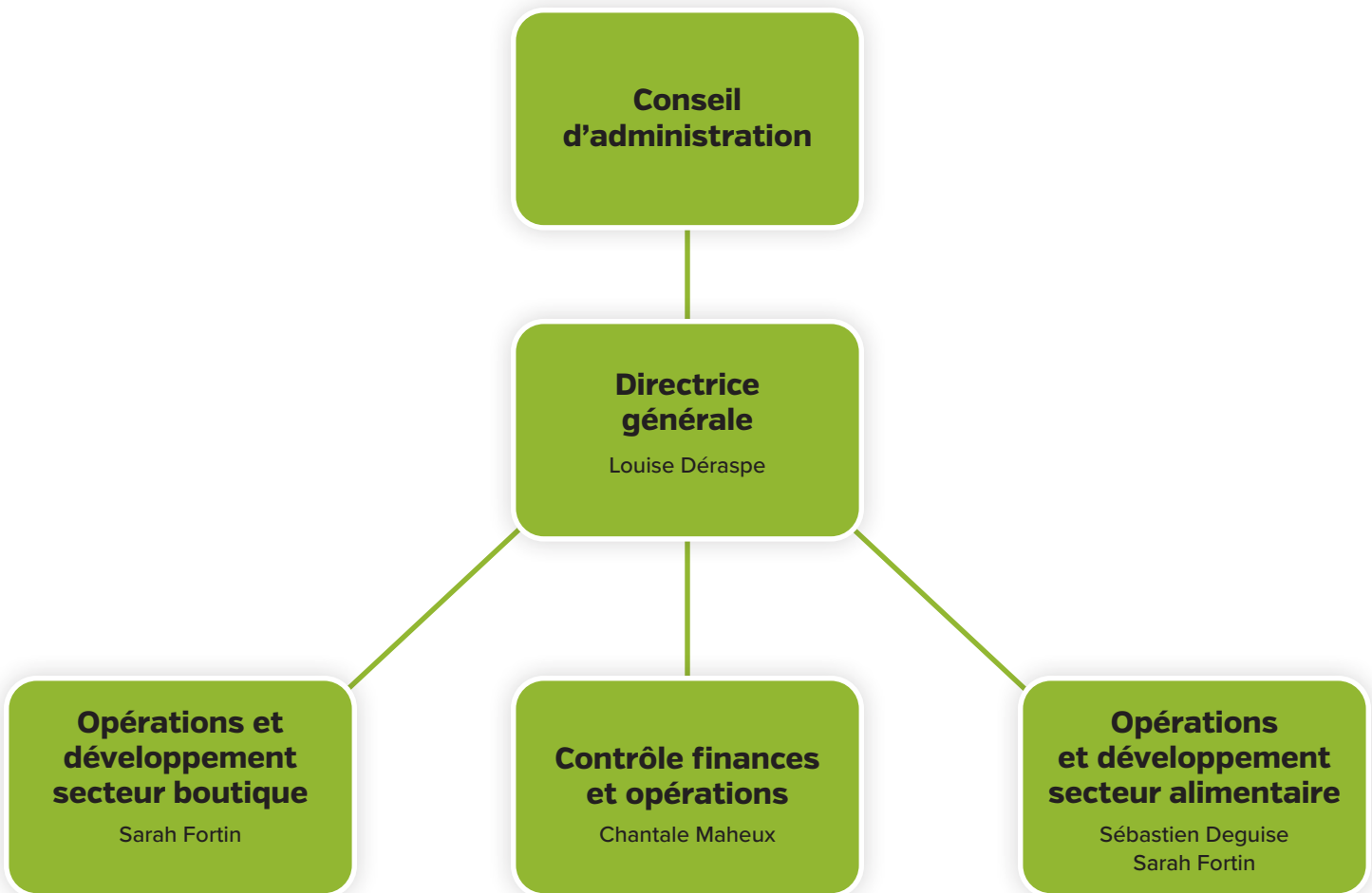
Alain, Nicolas
Beaudette, Audrey
Beaudoin, Amélie
Beaulieu, Laurie
Bernier, Alexanne
Bilodeau, Sandrine
Brochard, Alice
Chénéédé, Zacharie
Chicoine, Ève
Côté, Charlotte
Dagnault, Chloé
Drolet, Logan
Dupuis, Xavier
El Bouanani, Charlandrine
Fillion, Alexia
Fortin, Marie-Lou
Fromageot, Constance
Gaignon, Maxime
Hotton-Daigneault, Jacob

Jouan, Jade
Jouan, Noémie
Laliberté, Alexanne
Lamonde, Audrey-Rose
Lazo-Mackay, Maicha
Lessard, Emmie Jin-Ju
Mantha, Étienne
Protsko-Lajoie, Alyona
Redjeb, Yassine
Robichaud, Ève
Rohac, Emmy
Soucy, Elizabeth
Vézina, Mathieu
Villeneuve, Nélia

À la Boutique :

Carbonneau, Marc
Charpentier, Anna-Hélène
Delmas, Florence
Desmeules, Samuel
Guiri, Suzanne
Harvey, Céline
Jouve, Claire
Lemaire, Maël
Rioux, Paméla
Zoungni, Fiacre

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



RAPPORT FINANCIER

2022
2023





États financiers
(non audité)

COOPSCO SAINTE-FOY

Exercice terminé le 31 mai 2023

COOPSCO SAINTE-FOY

États financiers
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
États financiers	
Bilan	3
État des résultats	5
État de la réserve négative	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8
Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs	20
Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers et autres produits	21
Annexe - État des résultats - St. Lawrence	22

QUÉBEC815, boul. Lebourgneuf
Bureau 401
Québec (Québec) G2J 0C1Téléphone 418 659-7374
Télécopieur 418 650-4480

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de Coopsco Sainte-Foy

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Coopsco Sainte-Foy, qui comprennent le bilan au 31 mai 2023 et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mai 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

*Lemieux Nolet*¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 19 septembre 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A130007

COOPSCO SAINTE-FOY

Bilan
(non audité)

31 mai 2023

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	380 387 \$	640 835 \$
Débiteurs	176 202	119 055
Subventions à recevoir	-	31 136
Stocks (note 3)	597 808	388 018
Frais payés d'avance	12 985	14 898
	<u>1 167 382</u>	<u>1 193 942</u>
Placements (note 4)	50 050	50 050
Immobilisations corporelles (note 5)	130 971	57 725
Actifs incorporels (note 6)	31 219	43 954
Impôts futurs (note 13)	40 000	40 000
	<u>1 419 622 \$</u>	<u>1 385 671 \$</u>

COOPSCO SAINTE-FOY

Bilan (suite)
(non audité)

31 mai 2023

	2023	2022
Passif et avoir des membres et de la coopérative		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	386 578 \$	314 126 \$
Produits reportés	52 508	21 506
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	126 067	76 709
	<u>565 153</u>	<u>412 341</u>
Dette à long terme (note 9)	171 911	334 528
Aide gouvernementale reportée (note 10)	20 307	27 307
	<u>757 371</u>	<u>774 176</u>
Avoir des membres (note 11)	137 598	137 602
Avoir de la coopérative		
Surplus d'apport (note 11)	520 471	493 361
Réserve négative	(19 468)	(136 882)
Trop-perçu de l'exercice	23 650	117 414
	<u>524 653</u>	<u>473 893</u>
	<u>1 419 622 \$</u>	<u>1 385 671 \$</u>

Engagements (note 12)

Au nom du conseil,



_____, administrateur



_____, administrateur

COOPSCO SAINTE-FOY

État des résultats
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
Chiffre d'affaires brut (annexe)	5 165 651 \$	4 221 436 \$
<u>Coût des marchandises vendues (annexe)</u>	<u>2 913 685</u>	<u>2 395 337</u>
Trop-perçu brut	2 251 966	1 826 099
Frais directs (annexe)	1 603 260	1 325 141
Frais de vente (annexe)	106 657	112 371
Frais administratifs (annexe)	392 493	308 056
Frais de réseau (annexe)	32 456	27 900
Frais financiers (annexe)	20 290	20 690
<u>Autres produits (annexe)</u>	<u>(194 394)</u>	<u>(304 873)</u>
	1 960 762	1 489 285
<u>Trop-perçu avant rabais aux membres, dons et commandites</u>	<u>291 204</u>	<u>336 814</u>
Rabais aux membres, dons et commandites	(267 554)	(219 400)
<u>Trop-perçu de l'exercice</u>	<u>23 650 \$</u>	<u>117 414 \$</u>

COOPSCO SAINTE-FOY

État de la réserve négative
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
Réserve négative au début de l'exercice	(136 882) \$	(136 882) \$
Trop-perçu de l'exercice précédent	117 414	-
Réserve négative à la fin de l'exercice	(19 468) \$	(136 882) \$

COOPSCO SAINTE-FOY

État des flux de trésorerie
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
Activités d'exploitation		
Trop-perçu de l'exercice	23 650 \$	117 414 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	26 003	33 928
Amortissement des actifs incorporels	12 735	12 653
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(7 000)	(6 944)
	55 388	157 051
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(57 147)	(50 628)
Subventions à recevoir	31 136	101 589
Stocks	(209 790)	76 366
Frais payés d'avance	1 913	7 667
Créditeurs	72 452	176 606
Produits reportés	31 002	1 259
	(75 046)	469 910
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(99 249)	(45 499)
Activités de financement		
Emprunt à long terme	-	141 000
Remboursement de la dette à long terme	(113 259)	(49 215)
Émission de capital social	27 320	26 570
Remboursement de parts sociales	(214)	(92)
	(86 153)	118 263
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(260 448)	542 674
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	640 835	98 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	380 387 \$	640 835 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

1. Statut et nature des activités

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, exploite un commerce de vente de livres et de matériel scolaire et offre des services alimentaires comprenant une cafétéria, un service de traiteur, des distributrices, un bistro ainsi qu'un café étudiant. Elle porte la bannière de Coopsco.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

2.2 Particularités de l'entreprise coopérative

2.2.1 Impôts sur le revenu

Le trop-perçu de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant l'impôt sur le revenu. Le trop-perçu de l'exercice et les impôts sur le revenu seront inscrits à la réserve au cours de l'exercice suivant, alors qu'un déficit est inscrit à la réserve au cours de l'exercice courant.

L'entité comptabilise les impôts futurs à l'état de la réserve au même moment que les impôts exigibles y sont constatés, soit au cours du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent, soit au cours de l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit.

2.2.2 Avoir des membres

Les parts sont présentées à l'avoir des membres.

2.3 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, ainsi que sur la recouvrabilité de l'actif d'impôts futurs.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

2.6 Instruments financiers

2.6.1 Évaluation

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

2.6.2 Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les périodes et les taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Méthodes	Périodes et taux
Améliorations locatives	linéaire et dégressif	10 ans
Mobilier de bureau et équipement	linéaire et dégressif	5 ans et 10 ans
Matériel roulant	dégressif	25 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans

2.8 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes indiquées ci-dessous :

Éléments d'actif	Périodes
Logiciels	5 ans et 10 ans

2.9 Constatation des produits

Les produits d'exploitation provenant des ventes de biens et des services alimentaires sont comptabilisés, déduction faite d'une estimation des retours et rabais prévus, lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2.10 Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées comme revenu de subventions à titre d'autres produits.

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions rattachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.11 Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2.12 Impôts

L'entité utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts futurs est porté aux résultats. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

3. Stocks

	2023	2022
Livres	210 325 \$	201 380 \$
Matériel informatique	39 780	26 792
Papeterie et accessoires	304 809	116 325
Services alimentaires	42 894	43 521
	597 808 \$	388 018 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

4. Placements

	2023	2022
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire		
Au coût		
5 parts sociales	50 \$	50 \$
5 000 parts privilégiées de catégorie A, sans intérêts, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Fédération à leur valeur nominale de 10 \$ chacune	50 000	50 000
	50 050 \$	50 050 \$

5. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	179 732 \$	154 868 \$	24 864 \$	513 \$
Matériel de bureau et équipement	378 770	309 158	69 612	12 975
Matériel roulant	23 206	19 855	3 351	4 314
Équipement informatique	76 067	42 923	33 144	39 923
	657 775 \$	526 804 \$	130 971 \$	57 725 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

6. Actifs incorporels

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels				
Logiciels	116 200 \$	84 981 \$	31 219 \$	43 954 \$

7. Emprunts bancaires

L'entité dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 %. Cet emprunt est garanti par l'universalité des biens.

De plus, l'entité dispose d'un second emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt au taux de 7,70 %.

8. Crédoiteurs

	2023	2022
Fournisseurs	178 840 \$	173 995 \$
Salaires et vacances	118 557	76 304
Sommes à remettre à l'État	89 181	63 827
	386 578 \$	314 126 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

9. Dette à long terme

	2023	2022
Emprunt en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêts jusqu'au 31 décembre 2023, 5 % par la suite, remboursable au plus tard le 31 décembre 2025 par un versement unique d'ici cette date, ou mensuellement en capital et intérêts sur 24 mois à compter de janvier 2024, garanti par le gouvernement du Canada. Dans l'éventualité où cet emprunt était remboursé au plus tard le 31 décembre 2023 et que le gouvernement du Canada statuait que l'entité était admissible, une aide financière de 33 % (20 000 \$) pourrait être accordée à l'entité en réduction du prêt	60 000 \$	60 000 \$
Emprunt, taux préférentiel majoré de 1,50 %, remboursable jusqu'en septembre 2025 par versements mensuels de 6 091 \$, capital et intérêts, garanti par une hypothèque mobilière au montant de 250 000 \$ portant sur l'universalité des biens présents et futurs servant à l'exploitation de la coopérative	111 772	210 237
Emprunt, 4 %, remboursable jusqu'en juin 2029 par versements mensuels de 1 927 \$, capital et intérêts, garanti par l'universalité des biens et par le Gouvernement du Canada	126 206	141 000
	<u>297 978</u>	<u>411 237</u>
Dette à long terme échéant à moins d'un an	126 067	76 709
	<u>171 911 \$</u>	<u>334 528 \$</u>

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 2024 - 126 067 \$; 2025 - 63 285 \$; 2026 - 19 946 \$; 2027 - 20 758 \$ et 2028 - 21 604 \$.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

10. Aide gouvernementale reportée

	2023	2022
Solde au début	27 307 \$	34 252 \$
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(7 000)	(6 945)
Solde à la fin	20 307 \$	27 307 \$

11. Avoir des membres

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$ depuis le 1^{er} janvier 2016, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Un membre ne détient qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues.

Parts de qualification

Chaque membre doit détenir une part sociale

	2023	2022
Souscrites et payées		
21 077 parts sociales (2022 - 21 064)	137 598 \$	137 602 \$

Émission

Au cours de l'exercice, l'entité a émis 2 732 (2022 - 2 657) parts sociales en contrepartie d'un montant de 27 320 \$ (2022 - 26 570 \$) en espèces.

Transfert au surplus d'apport

Conformément aux règlements de l'entité, les membres ayant quitté l'établissement d'enseignement depuis une durée déterminée sont réputés avoir fait don de la valeur de leur capital social à l'entité. Au cours de l'exercice, 2 712 parts sociales (2022 - 2 814) ont été transférées au surplus d'apport pour un montant de 27 110 \$ (2022 - 28 140 \$).

Remboursement

Au cours de l'exercice, l'entité a remboursé 8 (2022 - 10) parts sociales en contrepartie d'un montant de 214 \$ (2022 - 92 \$) en espèces.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

12. Engagements

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

L'entité est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (Fédération). En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, l'entité est tenue de souscrire à des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée au prorata de son actif. La contribution au capital est de 0,50 % de l'actif jusqu'à ce que les parts privilégiées de la Fédération détenues par l'entité atteignent 5 % du total de son actif. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. Le montant total de la contribution au capital ne peut toutefois excéder 50 000 \$ par établissement d'enseignement desservi pour l'ensemble des années de contribution. Le maximum étant atteint, aucune participation n'est à verser pour l'exercice.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération du 9 juin 2023, il a été résolu de cotiser pour la période d'adhésion couverte par le paiement annuel de la quote-part comprise entre le 1er août 2022 et le 31 juillet 2023 sur le chiffre d'affaires cotisable au 31 mai 2022.

Le chiffre d'affaires cotisable de l'exercice 2023 devant servir au calcul des quotes-parts de l'exercice 2023 est de 4 770 741 \$ pour l'établissement de Sainte-Foy et de 143 537 \$ pour l'établissement de St. Lawrence pour un total de 4 914 278 \$ (2022 - 4 005 667 \$). Le chiffre d'affaires cotisable représente les ventes brutes de l'exercice moins les rabais aux membres qui totalisent 251 373 \$ (2022 - 215 964 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondants à 0,50 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut être inférieure à 1 000 \$ pour l'ensemble des établissements d'enseignement desservis ni excéder 23 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. La cotisation du prochain exercice est de 23 000 \$ (2022 - 20 028 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondants à 0,10 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut excéder 15 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. La cotisation du prochain exercice est de 4 914 \$ (2022 - 4 006 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalents à 2 \$ pour chaque nouveau membre. Au cours de l'exercice, 2 732 membres (2022 - 2 657) ont adhéré à l'entité, représentant ainsi une cotisation de 5 464 \$ (2022 - 5 314 \$).

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

12. Engagements (suite)

L'entité doit également verser à la Fédération une cotisation annuelle, appelée « Dollars d'intercoopération - Services TI », pour les services des technologies de l'information, équivalant à 6 \$ par nouveau membre. Cette cotisation ne peut excéder 30 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. Au cours de l'exercice, 2 732 membres (2022 - 2 657) ont adhéré à l'entité, représentant une cotisation de 16 392 \$ (2022 - 15 942 \$).

Cégep de Sainte-Foy

En vertu d'un protocole d'entente échéant le 31 mai 2025, l'entité s'est engagée à verser à titre de loyer pour la librairie, une redevance de 1,25 % des ventes nettes excluant les ventes des services alimentaires, des ventes provenant des soumissions au Cégep et de certains autres items. Au cours de l'exercice, un montant de 30 335 \$ (2022 - 28 022 \$) a été versé.

L'entité est locataire pour les espaces des services alimentaires en vertu d'un bail échéant le 31 mai 2025. Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont de 180 000 \$ par année.

13. Actifs d'impôts futurs

L'entité dispose de pertes fiscales dont les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra s'en prévaloir :

	Fédéral	Provincial
2032	59 879 \$	85 380 \$
2033	50 135	49 536
2035	107 812	107 511
2036	174 194	173 982
2039	22 603	26 741
	414 623 \$	443 150 \$

Les actifs d'impôts futurs relatifs à ces pertes ont été évalués à 40 000 \$.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

14. Opérations avec les membres

Au cours de l'exercice, l'entité a réalisé 85 % (2022 - 84 %) de son chiffre d'affaires avec les membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

15. Exposition aux risques financiers

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mai 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entité sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir. L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

16. Ventes de livres

Aux fins de l'application du Règlement sur l'agrément des librairies, les ventes de livres se répartissent comme suit :

	2023	2022
Ventes aux institutions	58 854 \$	62 957 \$
Ventes aux particuliers	1 788 343	1 713 660
	<u>1 847 197 \$</u>	<u>1 776 617 \$</u>

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
Chiffre d'affaires brut		
Librairie, fournitures et informatique	2 778 451 \$	2 502 999 \$
Services alimentaires	2 387 200	1 718 437
	5 165 651 \$	4 221 436 \$
Coût des marchandises vendues		
Stocks au début de l'exercice	388 018 \$	464 384 \$
Achats	3 083 789	2 292 503
	3 471 807	2 756 887
Stocks à la fin de l'exercice	597 808	388 018
	2 873 999	2 368 869
Frais de transport	39 686	26 468
	2 913 685 \$	2 395 337 \$
Frais directs		
Salaires et charges sociales	1 267 547 \$	985 187 \$
Assurances	15 050	14 131
Entretien et réparations	23 452	12 643
Formation	16 969	10 000
Loyer	212 005	212 782
Sécurité	2 558	3 020
Taxes et permis	23 014	35 875
Télécommunications	3 927	4 922
Amortissement des immobilisations corporelles	26 003	33 928
Amortissement des actifs incorporels	12 735	12 653
	1 603 260 \$	1 325 141 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers et autres produits
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
Frais de vente		
Publicité	4 618 \$	3 998 \$
Cartes de crédit	48 800	49 510
Frais de magasin	47 372	54 869
Voyage et représentation	5 553	3 945
Créances douteuses	314	49
	106 657 \$	112 371 \$
Frais administratifs		
Salaires et charges sociales	299 419 \$	254 290 \$
Entretien et réparations	23 879	16 940
Fournitures de bureau	9 744	6 919
Honoraires professionnels	59 451	29 907
	392 493 \$	308 056 \$
Frais de réseau		
Redevances	24 307 \$	25 127 \$
Éducation et intercoopération	8 149	2 773
	32 456 \$	27 900 \$
Frais financiers		
Intérêts et frais bancaires	3 660 \$	5 869 \$
Intérêts de la dette à long terme	16 630	14 821
	20 290 \$	20 690 \$
Autres produits		
Subvention - Soutien aux librairies - Patrimoine canadien	45 696 \$	- \$
Subvention PACTE - Ministère de l'Éducation	40 000	-
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	239 070
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	-	23 328
Titres de transport	25 983	32 580
Intérêts	10 675	2 194
Divers	67 040	2 701
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	5 000	5 000
	194 394 \$	304 873 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - État des résultats - St. Lawrence
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
Services alimentaires	143 537 \$	146 145 \$
Autres	1 858	3 460
	145 395	149 605
Coût des marchandises vendues		
Alimentaire	67 108	68 484
Fournitures	-	1 338
	67 108	69 822
Trop-perçu brut	78 287	79 783
Dépenses d'opération	70 498	67 674
Trop-perçu avant redevances locatives	7 789	12 109
Redevances locatives	1 662	4 242
Trop-perçu net	6 127 \$	7 867 \$

Les chiffres sont présentés à titre d'information et sont inclus dans les résultats de l'entité.

NOS COORDONNÉES

COOPSCO SAINTE-FOY

2410 chemin Sainte-Foy
Québec (QC) G1V 1T3
418 658-5833
coopscosf.com

 facebook.com/Coopstefoy/

 instagram.com/coopscosaintefoy/

ST. LAWRENCE BISTRO (BY COOPSCO SAINTE-FOY)

790 avenue Nérée-Tremblay
Québec (QC) G1V 4K2
418 656-6921 #275
slc.qc.ca/students/
getting-ready-for-slc/food-services

L'EXPÉRIENCE SERVICE TRAITEUR

lexperienceservicetraiteur.com



MERCI À NOS PARTENAIRES



Maison de la coopération
et de l'économie solidaire
de Québec



Conseil
québécois
de la **coopération**
et de la **mutualité**



Antidote



Alex Coulombe
Depuis 1905